



Acte de commandement aux fins de saisie vente

Par **missosso**, le **24/07/2012** à **13:58**

bonjour,

Je vous écris car j'ai reçu un avis de passage d'un huissier de justice, qui m'avise qu'un acte de commandement aux fins de saisie de vente+une somme m'a été présenté à ce jour.

Cependant je suis sans emploi, je ne perçois que l'ASS (l'Allocation Spécifique de Solidarité) et mes prestations sociales en ayant 2 enfants a charge.

Quel recours puis-je avoir ?

Merci de l'attention que vous porterez a ma demande d'information.

Sinceres salutations.